

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 138 (2012)
Heft: 22

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTUALITÉS

ANTHROPOLOGIE DANS L'ESPACE

Rétrospective de l'œuvre d'Yves Bélorgey au Mamco à Genève

Des immeubles modernes d'habitation construits entre les années 1950 et 1970. Voilà le motif pictural exclusif de l'artiste français Yves Bélorgey. Présenter un certain état de l'architecture moderne par le truchement du dessin et de la peinture : un programme qu'il a commencé à s'imposer il y a 20 ans, s'imaginant alors répondre à une commande publique fictive.

L'immeuble, vu de près ou de loin, constitue le sujet des toiles et des dessins de l'artiste français. Destinés à abriter des gens, les édifices reproduits par Yves Bélorgey n'en gardent pourtant que la trace – une porte ouverte, un habit suspendu à un cintre pour sécher, des débris éparés. « En observant ces peintures d'immeubles où vivent des

gens, mais sur lesquelles ils ne sont pas représentés, c'est le spectateur lui-même qui devient un habitant », explique Yves Bélorgey l'autre jour, autour d'un café à la table d'un bistro genevois.

« Je ne cherche pas à donner du prestige à quelque chose – l'immeuble d'habitation moderne – dont je peux parfois comprendre le rejet. Je cherche à rétablir une sensation première. » Le travail d'Yves Bélorgey est aussi le témoin d'un moment charnière de l'histoire de l'architecture : dès les années 1950, bien avant l'avènement de l'ère numérique, la construction d'un type particulier d'habitats, aux formes modernistes, se généralise. Des moyens modernes de l'architecture sont mis au monde et transmis à travers lui. A ce titre, le travail du peintre français constitue « un grand testament de la modernité », comme l'a souligné

Christian Bernard, directeur du Musée d'art moderne et contemporain de Genève (Mamco), lors de la conférence de presse qui inaugurerait le cycle automnal de l'institution.

Pour s'adonner à son programme d'*archipeinture*, Yves Bélorgey roule sa bosse de ville en ville, photographie des barres sous différents angles, s'informe sur l'histoire des bâtiments et restitue la vision qu'il en a eu à l'aide de la peinture ou du dessin. A ce jour, il a peint plus de 200 immeubles et s'est ainsi constitué une collection d'édifices d'habitation de multiples pays. En terres helvétiques, l'artiste français n'a peint que *Les Avanchets*¹, à la suite d'une suggestion faite par le Mamco, qui lui a proposé de peindre des immeubles genevois. « J'ai choisi *Les Avanchets*, car la question de la couleur m'intéressait beaucoup dans cet ensemble de logements. Son côté cubiste aussi. » Depuis 2004, Yves Bélorgey se penche sur les travaux d'architectes en particulier, comme Jean Renaudie ou Emile Aillaud. « En Suisse, j'ai le projet de m'intéresser aux constructions de l'Atelier 5. »

Aller-retour entre l'architecture et la peinture

Le travail d'Yves Bélorgey est le témoin d'un certain état de l'architecture, mais englobe aussi plusieurs étapes de l'histoire de la peinture. Bien que figuratives, ses toiles de 2,40 x 2,40 mètres ont adopté le format carré de la peinture abstraite. Des toiles qui rappellent la peinture de paysage, mais aussi l'expressionnisme par certaines couleurs, par la matérialité de la peinture, qui est parfois appliquée au couteau : « Je refuse l'*all-overisation*² de la surface picturale, son homogénéisation. » Le support varie : pour la série consacrée aux Avanchets, Yves Bélorgey a appliqué de la peinture sur un panneau Isorel, un support qui induit un « aller-retour entre l'architecture ou la construction et la peinture ».

La rétrospective consacrée au peintre français occupe la quasi totalité du second étage de l'institution genevoise. Elle présente les toiles qu'Yves Bélorgey a réalisées il y a un peu plus de 20 ans et qui anticipent son travail actuel, ainsi que des tableaux et des dessins qui s'ins-

crivent dans le programme mis en place par le peintre en 1993. Au total, plus de 80 œuvres sont exposées.

Une salle est consacrée à des dessins en noir et blanc, du graphite rehaussé de pastel bleu. Il flotte ici une douceur irréaliste, ouatée. D'autres salles présentent indifféremment dessins et peintures, sans que les uns prennent visuellement le dessus sur les autres, sans que soit créé un hiatus plastique entre ces deux médiums. Un troisième espace donne à voir différentes œuvres qui représentent des façades sous un angle de vue très proche. Au milieu de ces toiles immenses, presque collées les unes aux autres, le visiteur se sent un peu voyeur, éprouve le sentiment tout à la fois étrange et excitant de pénétrer dans une cour d'immeubles qu'il n'habite pas.

Plus loin, trois toiles reproduisent les tours de Glasgow, construites par Sam Bunton en 1966. Des tours qui apparaissent d'ailleurs dans un plan du dernier film de Ken Loach, *The Angel's Share*. Ce qui nous a particulièrement marqué dans cette exposition ? Une série de dessins en noir et blanc très contrastés, suspendus dans le couloir. La vingtaine d'œuvres, de plus petit format que les autres, a été réalisée au Japon. L'un des dessins représente les « Rokko Housing » de Tadao Ando, datant de 1989. Envoutant.

A noter aussi une scénographie quelque peu déroutante. L'accrochage, très resserré, donne l'impression de vouloir tout montrer. Un parti pris qui rappelle les vues d'exposition d'avant-garde du début du 20^e siècle. « L'espace large entre les tableaux, voire même la règle parfois d'un tableau par mur s'est imposé avec une nouvelle architecture des musées et l'art abstrait américain. Pourquoi devrais-je continuer à subir cette sorte de convention ? », réplique Yves Bélorgey en guise de conclusion.

PR

1 Cité de 6 000 habitants construite dans les années 1970 par Steiger Partner AG, Benjamin Förderer et Franz Amrhein

2 Néologisme tiré du terme « all-over », utilisé pour caractériser le travail de peintres inscrits dans le courant de l'expressionnisme abstrait, notamment Jackson Pollock. Désigne une composition sans points privilégiés.



« Anthropologie dans l'espace »

Jusqu'au 20 janvier

Mamco, 10 rue des Vieux-Grenadiers, 1205 Genève

Du mardi au vendredi de 12h à 18h /

samedi et dimanche de 11h à 18h

Commentaire sur l'exposition en présence de l'artiste

le mardi 8 janvier à 18h30

1,2 Vues de l'exposition

(Photo Ilmari Kalkkinen, Mamco)

3 Yves Bélorgey, *Les Avanchets*, Architectes : Steiger Partner AG, Benjamin Förderer, Franz Amrhein, 2011, 240 x 240 cm, Huile sur Isorel, Coll. de l'artiste (Photo Ilmari Kalkkinen, Mamco)

DÉBAT MINERGIE

Plusieurs réactions nous sont parvenues suite à l'article Lowtech versus Hightech paru dans TRACÉS n° 21/12.

Impatients d'initier un véritable débat sur la question, nous en publions quelques-unes ci-dessous et dans les numéros à venir.

L'article mentionné en exergue, écrit par Markus Mosimann et Marc Lettau, me pousse à apporter quelques précisions. Tout en notant les mérites de Minergie®, les auteurs accusent cette institution (dont je ne fais pas partie, précisons-le) de réduire la qualité de l'air intérieur en imposant une ventilation mécanique à double flux, ce qui, selon eux, assèche l'air en hiver. Or Minergie n'impose pas du tout la ventilation mécanique à double flux et laisse le choix entre plusieurs systèmes permettant d'assurer une aération correcte, la ventilation à double flux n'étant qu'une des possibilités. Quoique j'admette volontiers que Minergie® fait parfois preuve de dogmatisme, ce n'est pas le cas sur ce point particulier.

D'autre part, une aération correcte d'un logement en hiver n'implique pas nécessairement l'assèchement de l'air, c'est la surventilation, résultant soit d'une enveloppe trop perméable (bâtiments anciens), soit d'une ventilation mécanique surdimensionnée qui assèche l'air.

Une aération correcte a pour objectif d'évacuer les polluants générés dans l'espace habité de manière à maintenir la concentration en-dessous d'une limite acceptable. Or, dans un logement correctement construit et exploité, les matériaux et les produits d'entretien ne génèrent que très peu de polluants, et ce sont les occupants les principaux émetteurs de polluants de l'air, en particulier de la vapeur d'eau, du CO₂ et des odeurs corporelles. Le débit d'air nécessaire pour limiter les odeurs, la concentration en CO₂ et l'humidité en-dessous de valeurs parfaitement admissibles permet de maintenir (sans humidificateur évidemment) l'humidité relative nettement au-dessus de 30 %. De plus, cette humidité-ci n'est obtenue que par très grand froid (moins 20°) et, la plupart du temps, l'humidité relative d'un espace habité correctement aéré se trouvera, pendant l'hiver, entre 40 et 50 %, ce qui est parfaitement acceptable. Il est clair que ceci demande un débit d'air adéquat, proportionné au nombre d'occupants présents dans l'espace ventilé.

D'autre part, les auteurs demandent que l'énergie grise et la mobilité soient prises en compte. Il est connu depuis 30 ans que, dans les bâtiments à basse consommation d'énergie de fonctionnement, l'énergie de construction représente une part importante, voire prédominante de la consommation totale du bâtiment pendant sa durée de vie. Ceci justifie qu'elle soit prise en compte pour qualifier la performance énergétique du bâtiment.

Par contre, je ne suis pas d'accord en ce qui concerne la mobilité. La consommation d'énergie pour la mobilité ne dépend pas des qualités du bâtiment, mais de son emplacement et des habitudes sociétales (travail et école sur place ou centralisés ailleurs). Ces points relèvent de l'aménagement du territoire, et c'est dans l'évaluation de variantes d'aménagement du territoire que la mobilité doit être prise en compte. Une fois le plan adopté, on ne peut pas pénaliser un bâtiment qui est construit à un endroit prévu par le plan.

*Claude-Alain Roulet, Prof. hon. EPFL
Président de la commission SIA 180*

La problématique abordée par l'article paru dans TRACÉS n°21/2012 est tout à fait intéressante. Nous trouvons qu'il est en effet pertinent de critiquer certains points du label Minergie et plus généralement des labels dans la construction durable. Néanmoins, plusieurs aspects traités par cet article sont inexacts.

1. L'auteur de l'article reproche au label Minergie de base de ne pas prendre en compte l'énergie grise, ce qui est juste. Cependant, les labels Minergie ECO et Minergie A tiennent compte de ce critère. Votre éditorial reprend ce point sans l'approfondir.
2. Contrairement à ce qui est affirmé, il n'y a aucune exigence pour l'étanchéité de l'enveloppe pour le label de base.
3. Le faible taux d'humidité dans les constructions à ventilation contrôlée est une conséquence du chauffage et des taux de renouvellement d'air plus élevés que dans des constructions à ventilation dite « naturelle ». Ces taux de renouvellement sont spécifiquement conçus pour le bien-être et la santé des habitants, en évitant aussi les accumulations des polluants internes. Une vraie analyse comparative des effets sur la santé de la ventilation contrôlée n'existe à notre connaissance pas.
4. A notre connaissance, il est faux d'affirmer que les restes de panneaux EPS sont « des déchets spéciaux ». En effet, les déchets de panneaux EPS sont en partie recyclés, le reste est incinéré.
5. L'ajout de produits ignifuges dans les isolants ne se limite pas aux panneaux EPS, cela concerne également les panneaux de laine de verre. D'autre part, la ouate de cellulose dont votre auteur semble faire l'apologie contient du sel de bore afin de résister aux insectes et au feu.
6. Energie grise de la ouate de cellulose: selon KBOB / Ecobau, la teneur en énergie grise de la fibre de cellulose est de 10 MJ/kg et non de 3.6 MJ/kg. De plus, la masse volumique d'un panneau EPS est inférieure à celle de la ouate de cellulose. A valeur U égale, la teneur en énergie grise de ces deux matériaux n'est donc pas si différente.
7. Concernant la traduction: en français, on ne dit pas « styrol » mais styrène. Le terme « ventilation forcée » n'est pas approprié. Minergie impose une « ventilation contrôlée », ce qui n'est pas la même chose.

En conclusion, nous trouvons que le débat autour de l'utilité des labels pour la construction durable est un débat actif et passionnant. Cependant, l'article cité contient trop d'erreurs factuelles pour y contribuer de manière utile et positive, et donner un avis objectif.

*Pour le Groupe Professionnel Environnement
SIA section Genève
Julia Bachinger & Gavin C. Taylor*